



Dans quel Etat sommes-nous au Cameroun ? Depuis bientôt trois mois, Monsieur Paul BIYA a posé deux actes politiques qui nous ramènent à ce questionnement philosophique.

Il y a eu d'abord la convocation du corps électoral pour le 23 juin et ensuite l'interruption intempestive du processus électoral du 23 juin. Ces deux actes constituent l'événement politique majeur au Cameroun aujourd'hui. De là notre questionnement précédent. La tradition philosophico –politique occidentale, de la Grèce, antique à l'Europe moderne en passant par la Rome antique nous permettra de conduire notre questionnement à propos du régime de monsieur Paul Biya.

De Platon aux grands penseurs politiques européens actuels, quelques figures politiques ou types d'Etats se sont historiquement imposés à la réflexion philosophique. Il est revenu au philosophe français Montesquieu de conceptualiser trois types de gouvernements que sont pour lui la République, la Monarchie, et le Despotisme. De cette typologie nous retiendrons le despotisme à travers lequel nous tenterons de penser l'Etat Biya et son destin politique actuel.

Pour Montesquieu, le despotisme est la négation absolue de la république et de la monarchie en tant qu'elles sont toutes les deux fondées sur la loi. Le despotisme apparaît ainsi comme la négation de la loi. Le despote ignore la loi. L'Etat despote est l'Etat où un seul, sans lois, ni règles, entraîne tout par sa volonté et ses caprices.

Monsieur Paul Biya incarne rigoureusement ce type d'Etat. Rien ne manifeste mieux cette figure que le récent acte public de Monsieur Paul Biya quand il déclare : « vous savez que j'ai annoncé ces élections législatives et municipales il y a plus de deux mois Donc, tous les camerounais s'attendaient à aller voter aujourd'hui, mais j'ai dû, dans un communiqué leur faire comprendre que le vote aura lieu le 30 juin soit, sept jours plus tard. Les raisons de ce, report : je dois rassurer tout de suite, ce n'est pas une grave raison d'Etat ou une raison de sécurité intérieure ».

Raison d'Etat, raison de sécurité intérieure, telle est la séquence conceptuelle qui structure cette déclaration de Monsieur Paul Biya. La raison d'Etat qui fonde l'acte d'un homme d'Etat rationnel est requise par une situation grave, telle que la menace d'une guerre étrangère ou civile qui compromet dangereusement l'existence politique d'un Peuple. Monsieur Paul Biya nous avertit que son geste n'est nullement commandé par une telle situation. Monsieur Paul Biya interrompt intempestivement le processus électoral sans que cette interruption ait été justifiée par une raison d'Etat.

D'où notre question : l'acte posé par monsieur Paul Biya est -il constitutionnel ? Ne relève-t-il pas plutôt d'un arbitraire hautain, méprisant, arrogant, du prince despote ? Mais faut-il absolument répondre à ces questions troublantes ? Mieux vaut laisser à cette meute d'idéologues, doctrinaires, constitutionnaliste, savants politologues et autres littérateurs affamés de tout grade, le soin de justifier et de légitimer constitutionnellement l'acte posé par Monsieur Paul Biya . Ce qui doit préoccuper le philosophe, c'est la folie politique meurtrière qui s'est emparée de ces idéologues doctrinaires d'un édifice vermoulu qu'est le système de Monsieur Paul Biya et de son destin politique actuel. Il nous suffit, avant de continuer notre réflexion, de marquer cordialement notre mépris radical pour cet Etat et ses idéologues organiques, mais également pour une opposition apaisée et affamée qui s'est laissé piéger dans cette folie meurtrière. Du reste, nous n'avons rien à craindre de cet Etat despote, mais nous avons le devoir moral et philosophique de nous interroger sur le principe qui gouverne l'Etat despote de Monsieur Paul Biya.

Une seule passion constitue cet Etat et le gouverne, la passion ethnique. Ce n'est pas par la loi ni au nom de la loi que l'Etat despote est gouverné. C'est l'arbitraire du prince despote qui est au fondement de cet Etat. Monsieur Paul Biya déclare : « si la loi n'y voit pas d'inconvénient la campagne électorale va se poursuivre [...]. Je crois que le scrutin qui vient est important.

Il est important parce qu'il permet de choisir les administrateurs municipaux ; il permet d'élire le deuxième pouvoir. » . Ce texte est capital qui montre la légèreté avec laquelle Paul Biya se comporte avec la loi. Aucune loi, en effet, n'autorise Monsieur Paul Biya à prolonger la durée de la campagne électorale. Monsieur Paul Biya, sait aussi que la loi électorale ou ce qui en tient lieu a été violée par son parti, le Rdpc, et par les partis d'opposition qu'il a apaisés après les avoir affamés. En effet, tous ces partis en compétition avouent avoir violé la loi en ne respectant pas les délais de dépôt de leurs dossiers. Dans le système de Monsieur Paul Biya, personne ne

croit à la puissance normative et contraignante de la loi. Que vaut un conseil municipal dont les membres, pour y accéder viole la loi ? Que vaut une représentation nationale dont les membres avant d'accéder à cette haute instance législative violente la loi ? Cynique, perplexe et ironique, Paul Biya avoue : « je ne fais pas un cours de droit constitutionnel. La souveraineté appartient au peuple qui la délègue aux députés et au Président de la République. Donc, il s'agit d'un scrutin important » .

Monsieur Paul BIYA parle de la République, mais il ignore la passion ou le principe qui la fonde. Cette passion c'est cette volonté de se savoir fils et père de la loi. La passion, c'est le principe qui nous fait agir dans un type d'Etat donné historiquement. Dans la république, la passion ou le principe qui fait agir, c'est depuis Montesquieu, la vertu ou la passion des hommes en tant qu'ils sont auteurs de la loi. En devenant par cette passion fils et pères de la loi, ils acquièrent le statut des citoyens de la République.

Or, Ce que Monsieur Paul Biya appelle frauduleusement République, c'est un type d'Etat où cohabitent dangereusement autochtone, allogène, minorité, en état permanent de guerre civile. Dans cet Etat, la passion suprême, c'est la passion ethnique. On se propose ici d'appeler cet Etat, l'Etat ethnique, version tropicale de l'Etat despote. Cet Etat despote est la négation de la catégorie du citoyen qui réalise dans l'homme doué de passions politiques la synthèse de l'Etat constitutionnel. Le citoyen ici, c'est l'Etat dans l'individu privé.

Dans l'Etat despote qu'incarne Paul Biya, c'est la pratique politique inaugurée par Machiavel qui règne. A quelles factions doit se vouer le despote ? A quel clan ethnique doit obéir le prince, lui qui n'a comme code de conduite que son humeur et son caprice et pour procédure que son impatience et son incompétence ? A peine a-t-il prêté l'oreille aux partis et aux clans qui le sollicitent, il tranche et sur le champ, distribue quelques coups de bâtons bien ciblés ou fait voler quelques têtes devenues gênantes, limoge ou emprisonne. L'Etat despote compte s'appuyer sur l'armée dont il est le Chef suprême et depuis quelque temps aussi le chef des armées. A l'école de Machiavel, il a appris que le despote doit être un prophète armé. D'où ses multiples et récurrents références à l'armée posée comme ultime référence et ultime recours. Paul Biya écrit : « la discipline c'est quelque chose de capital. Qu'est-ce qui fait la force des armées ? C'est la discipline et une équipe de football doit se comporter à peu près comme une unité militaire ».

Mais ici, même ce corps si nécessaire à l'ordre despotique, à la terreur et à la violence qu'est l'armée ne trouve plus de place stable dans ce régime. Sa stabilité en ferait une force trop dangereuse pour le despote. Il lui suffit d'un corps spécial attaché et voué à sa personne et animé des passions ethniques et non républicaines. Ces passions ethniques ne sont guère réglées par la raison. Elles se déchainent en violence destructrice quand le régime tombe malade sous la forme extrême de la corruption et de l'incompétence généralisées. Or des voix autorisées se lèvent pour souligner fortement sous des métaphores médicales, éthiques, et politiques l'état de santé de l'Etat de Monsieur Paul Biya. Pour le Cardinal Tumi, le système Biya est « malade, coupable et irresponsable ».

A partir d'aujourd'hui, chaque patriote doit s'interroger sur le destin politique de l'Etat despote de Monsieur Paul Biya, et cela à partir de la question fondamentale suivante : comment ai-je pu le supporter ? Comment le supporterai-je encore ? C'est à travers ce questionnement éthique, philosophique et politique que doit désormais se manifester notre patriotisme constitutionnel, donc de l'Etat constitutionnel.

Le patriote camerounais doit prendre acte de ce que Monsieur Paul Biya a violé sa propre constitution et en tirer les conséquences dont la plus urgente et nécessaire est résumée par l'impératif éthique suivant : Paul Biya doit partir. Monsieur Paul Biya peut bien nous y aider en accomplissant ce geste symbolique inscrit dans la tradition philosophique et politique négro-africaine fortement soulignée par le philosophe allemand Hegel. « C'est la coutume dans le Dahomey, que les Nègres quand ils ne sont plus satisfaits, envoient à leur Roi des œufs de perroquets, ce qui signifie qu'ils sont mécontents de son gouvernement. Parfois, on lui envoie une députation qui lui dit, la charge de l'Etat ayant dû lui peser, de prendre quelque repos. Le Roi remercie alors ses sujets, rentre dans ses appartements et se fait étrangler par les femmes [...]. Dans les Etats des Nègres, on trouve constamment à côté du Roi, le bourreau dont la fonction est considérée comme fort important.

Grâce à lui, le Roi se débarrasse des suspects, mais aussi bien, il peut à son tour être tué par lui si les Grands le demandent » .Ce texte de la tradition philosophique politique et éthique négro- africaine est une sommation, une réquisition. Il vous commande, Monsieur le Président, d'agir, de poser un acte solennel, historique et inaugural qui est votre démission des affaires de l'Etat. Mais en poursuivant ce que le philosophe camerounais a appelé la recherche introuvable de légitimité, vous exposez notre Peuple à cette épreuve horrible et terrible qui est la guerre civile. Le philosophe Eboussi Boulagaécrit : « saviez-vous que ce qu'on appelle Cameroun recouvre en réalité un territoire dont les frontières ont varié à plusieurs reprise ?

Loin d'être stabilisées, elles alimentent des conflits avec les pays voisins. Saviez-vous qu'en un siècle, ce pays n'a pas connu plus de douze années continues de paix civile ? Chaque régime a dû commencer par la conquête et la pacification armée avant d'obtenir de timides débuts de tranquillité [...]. Saviez-vous qu'après l'indépendance, le régime colonial s'est prolongé pendant plus de trente ans dans un état d'exception impitoyable, et que depuis quinze ans, on y vit une crise de succession marquée par la poursuite d'une introuvable légitimité ? »

Philosophe/ Ecrivain Yaoundé, le 28 juin 2002.

Texte publié dans Le Messenger du vendredi 05 juillet 2002